

Jean-Claude Pigeon

PIERRE PIGEON

(1636 - 1678)

*450, avenue Querbes,
Outremont, Québec
H2V 3W5*

PIERRE PIGEON
(1636-1678)

Jean-Claude Pigeon

PIERRE PIGEON

(1636 - 1678)

*450, avenue Querbes,
Outremont, Québec
H2V 3W5*



A la mémoire de...

Athanase Pigeon qui épousait

Albertine Laporte à Saint-André-Avelin,
P.Q., le 3 septembre 1917, et

Thérèse André à Saint-Polycarpe,
P.Q., le 25 juin 1928,

Luc Pigeon qui épousait

Joséphine Pilon à Sainte-Félicité
de Clarence Creek, Ont. le 6 avril 1875,

Joseph Pigeon qui épousait

Adélaïde Boulin à la Visitation
du Sault-au-Récollet, Mtl, P.Q.
le 16 janvier 1832,

Luc Pigeon qui épousait

Marie Josephte Colleret à la
Visitation du Sault-au-Récollet,
Mtl, P.Q., le 16 novembre 1807,

Jean-Louis Pigeon qui épousait

Marie-Anne Delorme dit Lemay
à la Visitation du Sault-au-
Récoplet, Mtl, P.Q., le 3 août 1767,

Barthélemy Pigeon qui épousait

Marie-Josept Turcot à la Visitation
du Sault-au-Récoplet, Mtl, P.Q.,
le 16 janvier 1741,

Louis Pigeon qui épousait

Agnès Coron à Notre-Dame de
Montréal, P.Q., le 7 Janvier 1702,

Pierre Pigeon qui épousait

Jeanne Godart à Notre-Dame de
Montréal, P.Q., le 20 novembre 1662,

qui m'ont transmis le prénom et le nom
de Claude Pigeon, époux de Françoise
Philippe, de Paris, France.

Jean Claude Pigeon
Janvier '83

Notre ancêtre Pierre Pigeon fut le premier du nom et à s'établir en terre québécoise et à avoir une descendance canadienne.

Autres individus du nom Pigeon.

On trouve dans les archives des Ursulines de Québec trace d'un Nicolas Pigeon. Il est témoin à un procès verbal pour fixer l'étendue de la permission de pêche sur le fleuve Saint-Laurent. Ce procès verbal est dressé le 4 juillet 1653 par Jean Bourdon, arpenteur-ingénieur. (1)

Dans son audience du 29 septembre 1675, Charles D'Ailleboust, bailli, juge civil et criminel de l'Isle de Montréal interroge un nommé Claude Pigeon. Le prévenu est accusé d'avoir voulu désertier pour aller "aux hollandais nos ennemis". Il est âgé de trente ans et est compagnon travailleur à la ferme de la Seigneurie de Longueuil.

Tanguay mentionne le baptême de Denise, fille de Jacques Pigeon et Jeanne Griaux de Repentigny fait à Pointe-aux-Trembles de Montréal le 10 janvier 1676. (2)

1) Archives du Canada, Ottawa MGI C"AVI
p. 321 seq.

2) Répertoire Charbonneau Légaré dit 1677

Aucun lien de parenté n'a pu être établi entre notre ancêtre Pierre et Nicolas, Claude ou Jacques.

Origine de Pierre Pigeon.

Pierre était le fils de Claude Pigeon et de François Philippe du bourg de Vanures, de la paroisse Sainte-Geneviève au diocèse de Paris.

Par ailleurs, Clarinda Pigeon-Dufresne, dans une généalogie déposée aux archives nationales du Québec à Montréal, écrit que Pierre serait originaire de Vanves, bourg et commune de la vallée de la Seine. Cette affirmation est appuyée par une communication des Archives de France qui nous dit qu'Elizabeth Minard (veuve de Denis Pigeon, laboureur, demeurant à Vanves, se trouvant alors à Paris), donne le 15 décembre 1666 à son fils Charles, aide-pannetier de la Reine, tous ses biens meubles et immeubles.

Mais je me range du côté de Tanguay qui donne Vanures comme bourg d'origine de Pierre, car je crois que c'est ce qu'il faille lire dans son contrat de mariage passé devant Basset le 8 novembre 1662 et dans l'acte de mariage daté du 20 novembre 1662.

On trouve aussi dans la commune d'Eyvigues-et-Eybennes (Dordogne) arrondissement de Sarlat trace d'une famille Pigeon à trois époques, en

1794, en l'an 6 et en l'an 10.

Une tradition familiale qui m'a été transmise par tante Adélaïde Pigeon (1894-1966) veut que notre premier ancêtre Pigeon venu au Canada soit originaire de Saint-Malo. Cette tradition serait confirmée quand on sait que le nom de famille Pigeon est commun actuellement dans la région de Saint-Malo.

Une erreur s'est glissée dans le Dictionnaire généalogique de Tanguay (V.1 p. 484 et V.6 p. 355). On y donne comme père de François, Michel I. Le contrat de mariage de François Pigeon et de Madeleine Etienne dit au contraire que François est fils de Pierre Pigeon. (1)

La date de naissance de Pierre demeure une inconnue. Quand on sait le peu d'importance qu'attachaient à leur âge les premiers colons, on ne peut se surprendre que le recensement de 1666 lui donnerait 1636 comme année de naissance, que son acte de sépulture le ferait naître en 1638 alors que le recensement de 1667 nous ferait dire 1639.

L'orthographe du nom de famille de Pierre a traversé les siècles presque sans variante : on retrouve à l'occasion dans les manuscrits Pijon et Pigon.

1) Greffe Adhémar 13 Octobre 1697.

L'arrivée de Pierre en terre canadienne se situe certainement avant 1660. E.B Mazicotte dans une conférence lue à la Société Royale du Canada le 27 mai 1913 lui donne le numéro 824 dans la liste des gens arrivant dans l'histoire de Montréal. (1) Plus tard, en 1927 dans une étude publiée dans le Bulletin des Recherches Historiques, il lui donne le numéro 835. (2) J'essaierai plus loin de préciser cette date de l'arrivée de Pierre en Canada.

Un acte de bravoure

C'est par un acte de bravoure que Pierre Pigeon entre dans l'histoire de Montréal. Il est parmi les vingt-six hommes que commande Lambert Closse, sergent major de la garnison, le 6 février 1662.

Ils sortent du fort pour secourir quelques français qui étaient en danger, attaqués par deux cents Onnontagheonnons (Iroquois) dans un combat qui dure depuis le matin jusqu'à trois heures de l'après-midi.

Combat qui coûta la vie à Lambert Closse "par la lâcheté d'un Flamand qui était son domestique, lequel l'abandonna, ce qui donna beaucoup de coeur aux ennemis qui le tuèrent sans que ses deux pistolets lui manquèrent, il eut changé la fortune du combat ou quelques uns eussent porté de ses marques, d'autant qu'il

1) S.R du Canada, E.B. Mazicotte
Les colons de Montréal, p. 43.

2) B.R.H. V.30 1927 p. 468 et 170

était extrêmement bon pistoler et que sa générosité lui donnait une grande présence d'esprit parmi les coups dont il était nullement troublé".

"Si cet étranger avait eu le courage d'un pigeon Français qui était son compagnon de service, lequel avait la moitié moins de corps et d'apparence que lui, Monsieur Le major serait peut-être aujourd'hui encore en vie, car ce pigeon fit merveille et s'exposa si avant que s'il n'eut eu de bonnes ailes pour s'en revenir, il était perdu lui-même et ne fut jamais revenu à la charge". [1]

Le lendemain on enterre à Montréal Lambert Crosse et ses compagnons qui ont connu le même sort que lui durant ce combat : "Simon Le Roy habitant, Jean Le Compte âgé de 31 ans travaillant de la ville d'Orléans de la paroisse de Notre Dame de la recouvrance. Et Louys Griffon âgé de 21 ans aussi travaillant de la Rochelle" [2]

Si les Iroquois font des victimes parmi les Français sur le champ de bataille, ils font aussi des veuves et des orphelins dans les jeunes foyers du Montréal naissant.

1) Dollier de Casson, Histoire de Mtl
Revue Canadienne 1869, p. 360.

2) Premier registre de Notre-Dame, Mtl

Les veuves ne restent pas longtemps seules au foyer ; les orphelins trouvent vite un nouveau père pour subvenir à leurs besoins.

Jeanne Godart, celle que laissait veuve Simon Le Roy doit se trouver un nouveau compagnon et chercher un nouveau père à son fils de huit mois...

*Jeanne Godart et
son premier mari,
Simon Le Roy.*

Arrivée de Jeanne Godart.

Jeanne Godart débarquait à Montréal le 12 août 1657 avec Monsieur de Maisonneuve.

Celui-ci "dans son voyage en France de 1656 n'avait pas pu oublier qu'on soupirait après des épouses dans sa chère colonie de Ville-Marie. Selon leur habitude les prêtres de Saint Sulpice et Monsieur de la Dauversière se chargèrent de trouver des sujets de choix." [1] Jeanne est de ce groupe.

Après son année de "noviciat imposée à toute nouvelle recrue et passée sous la tutelle de Marguerite Bourgeois, Jeanne se présente le samedi 14 septembre 1658 avec celui qui l'a choisie, Simon Le Roy, devant le notaire Bénéigne Basset pour la passation du contrat de mariage.

Jeanne Godart était la fille de Robert Godart et d'Antoinette Grand-Père de Charly dans l'Aisne.

Elle serait née en 1636, en 1638 ou 1639 selon les recensements de 1681, 1666 ou 1667.

1) B des R. Historiques 1941
avril p. 97 et 100

Dans les papiers qui sont restés dans nos archives on écrit son nom indifféremment avec un d ou avec un t. Au recensement de 1666 elle est inscrite sous le nom Odard.

Origine de Simon Le Roy.

Simon, lui, était le fils de Jean Le Roy et de Jacqueline Dunoy (1) village de la Bretonnière paroisse de Ligron, diocèse du Mans. "Simon promet par contrat du 1 mai 1653 (gr. Lafousse) de passer à Montréal avec la grande recrue et reçut 111 livres en avancement de ses gages (gr. Bellicotte) dont il donna reconnaissance dans la rade de Saint-Nazaire avant que le bateau mit à la voile." (2) Il débarquera à Montréal le samedi 16 novembre 1653 avec la grande recrue.

Simon s'oblige à s'établir à Montréal.

Le premier septembre 1655 le Sieur Paul de Chomedey gouverneur de l'Ile de Montréal fait gratification de la valeur de 500 livres à Paul Benoist, maître-charpentier, Pierre Bruzé, Pierre Papin, Mathurin Jousset, Nicolas Duval, Mathurin Jouanneau et Simon Le Roy pour les obliger à faire leur demeure à Montréal. Maisonneuve leur promet de ne rien leur demander d'autre en échange. De leur côté, ces hommes lui promettent de lui

-
- 1) Le contrat de mariage de Simon, Basset, 14 septembre 1658, donne une autre lecture que Dunoy, mais laquelle?
 - 2) Roland Auger La grande recrue de 1653 p. 82.

remettre la même somme s'il leur arrivait de quitter Montréal par la suite.

Les archives du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal garde l'original de ce contrat dans un acte rédigé de la main de Maisonneuve et signé par Lambert Closse qui agit comme commis au greffe et tabellion de Ville-Marie.

Mariage de Jeanne Godart et de Simon Le Roy.

Jeanne Godart et Simon Le Roy se présentent donc le 14 septembre 1658 devant le notaire Benigne Basset pour la passation du contrat de mariage. "Ils se promettent de se prendre l'un l'autre par foy et loyauté de mariage et de s'espouser en face de Notre mère Ste Eglise le plus tost que faire ce pourra et pour toutes conventions matrimoniales ils se soumettent à la coutume de la prévosté et vicomté de paris et De plus en cas de prédécès dudit futur espoux avant la consommation du mariage ou après sans avoir aucun enfant le futur donne à sa future la somme de mille livres qu'elle prendra sur les biens qu'il laissera après sa mort".

Marcel Trudel dans son livre "Montréal, la formation d'une société" p. 113, souligne que le douaire de Jeanne par Simon est le deuxième en importance parmi ceux que l'on trouve dans les 20 contrats de mariage faits entre 1642 et 1663.

Ce contrat de mariage est l'occasion d'une réunion sociale. On y retrouve, autour des fiancés tout ce que Ville-Marie a de bien : Louis D'Ailleboust, chevalier, Seigneur de Coulonges, cy-devant gouverneur et lieutenant général du roi en Nouvelle-France; Dame Barbe de Boullongne, son épouse; Paul de Chomedey, écuyer seigneur de Maisonneuve, gouverneur de l'Ile de Montréal; Jeanne Mance administratrice de l'hôpital Saint-Joseph de Ville-Marie; Lambert Closse, sergent major de la garnison; Gilbert Barbier; Pierre Gadois, fils; Michel L'Ouvrard; Jean Le Duc; Louis de la Soudraye; Jean Millot; Jean Gasteau; Jean Tavernier; Jacques et Charles Lemoyne.

Septembre 1658 aura été à Ville-Marie le mois des mariages. Le 16, on célébrait dans la chapelle de l'hôpital qui servait d'église paroissiale les mariages de six couples de nouveaux arrivants. Le 23, c'est encore fête car Pierre Raguideau bénit les épousailles de Simon Le Roy et de Jeanne Godart, de Jean Valiquette dit Laverdure et de Renée Loppée, de Michel L'Ouvrard et de Françoise-Jacqueline Nadereau, de Honoré Dany et de Marie Bédart. Maisonneuve est de la fête, comme c'en est son habitude, et il signe avec Basset les actes de mariage.

Etablissement du couple Godart - Le Roy.

Je suis porté à croire qu'immédiatement après le mariage le jeune couple

s'installe sur sa terre que M. de
Maisonneur concèdera officiellement
à Simon le 10 mai 1659. (1)

Cette terre est située à la
contrée Saint-Joseph, quartier qui
est un peu à l'ouest de la ville
d'alors et qui couvrirait la Pointe-
Saint Charles d'aujourd'hui. Elle est
de deux arpents de face sur quinze en
profondeur, tenant d'un côté à Jean Le
Duc et de l'autre à Mathurin Jouanneau,
d'un bout aux terres réservées pour les
seigneurs et de l'autre aux terres non
concédées. Elle s'oriente sur "une
ligne qui court noroll est quart d'ouest
ou environ". L'emplacement précis de
cette concession est décrit par Marcel
Trudel dans son terrier du Saint-Laurent:
"Sa largeur s'étendrait de la rue
Richmond à la rue Saint-Martin et sa
profondeur, en comptant de la rue William
finirait en deçà de la rue Dorchester." (2)

Quoique les Iroquois ne cessent de
harceler Ville-Marie, les défricheurs
continuent leur travail. Un oeil sur-
veille leur bête, l'autre scrute la
forêt pour y découvrir le peau-rouge
qui aurait pu s'approcher à l'insu du
guetteur.

1) Archives de Saint-Sulpice Mtl
II S 6 t 19 d 635 D p.2

2) Voir carte 1

C'est ainsi que Simon Le Roy réussit à construire sa maison sur sa terre voisine du domaine des Seigneurs comme il s'était engagé de le faire lors de la concession de son lopin par M. de Maison-neuve. Il se met aussi à défricher ses trente arpents de terre de telle sorte qu'il pourra laisser à ses héritiers au moment de sa mort six arpents en labours de charrue, quatre labou-rables à la pioche et dix huit de bois abattu. Au travail d'abattage des arbres s'ajoute celui du débitage du bois pour en faire des planches, des madriers et des pieux, sans oublier le temps passé à préparer le bois de chauffage. Et quand la terre est prépa-rée Simon sème pois et blé. Il en ré-colte en quantité suffisante pour subvenir au besoin de son foyer et pour en vendre soit à Monsieur le gouverneur soit à Nicolas Froget. Simon doit aussi s'oc-cuper des quelques bêtes qu'il a réussi à s'acheter : cochons, vaches, veaux, poules et coq. Il profite aussi du droit de négoce avec les Indiens que lui donne son titre de colon habitant propriétaire de terre pour faire la traite des fourrures. (1)

Il est difficile de croire que les deux ans qui se sont écoulés depuis le jour de la concession officielle et la date de sa mort auront suffi à

1) Basset, Inventaire 4, 6, 17 mars 62.

Simon pour faire tout le travail décrit plus haut. Il faut plus de temps à un homme pour passer du statut de soldat de la garnison au service du gouverneur ou du statut d'engagé chez un habitant à celui de propriétaire terrien relativement à l'aise.

Certainement que Simon avait à offrir un toit et un bout de terre défrichée à Jeanne quand elle est arrivée au pied de l'autel avec sa corbeille de noce, pleine de courage et de bonne volonté.

Simon, parrain ; Jeanne, marraine.

Pendant ce temps la vie sociale continue à Ville-Marie. On se visite, on s'entraide, on se rend des services. Lorsque naissent des enfants aux jeunes foyers de Montréal on se réjouit, on fête. On s'assure aussi qu'advenant la disparition d'un des parents le bébé puisse compter sur la protection d'un parrain ou d'une marraine. On demande donc à un voisin, à une voisine ou à un ami, à une amie d'être compère ou commère pour l'enfant qui arrive au foyer.

C'est ainsi que le 22 mai 1660 Simon Le Roy accepte d'être parrain de Joseph Le Duc, fils de son voisin Jean et de sa femme Jeanne Solignië, alors qu'on demande à Antoinette Alton, épouse de Marin Heurtebise d'en être la marraine.

Le 20 juin 1660, Jeanne Godart et Jean Le Duc seront dans les honneurs au baptême de Jean, l'enfant de Honoré Danys et de Marie Bédart.

Pierre Goyer et Louise Garnier demandent le 28 novembre 1660 à Jeanne d'être la marraine de leur fille. Jeanne donnera alors son nom à cette enfant.

Naissance et baptême de Jean Le Roy.

Le 19 mai 1661, c'est au tour du ménage Le Roy à chercher une marraine et un parrain pour leur enfant qui vient de naître. Il demande à Marie Soulignié, femme de Jean Le Duc de leur rendre ce service. Jean Gasteau accepte de donner son nom à ce bébé et d'en être le parrain.

Quand, ce jour-là, Simon accompagné de Marie Soulignié et de Jean Gasteau présente le bébé aux fonts baptismaux de la chapelle de l'hôpital, le prêtre n'a qu'à procéder aux rites complémentaires du baptême car "l'enfant avait été ondoyé dans le ventre de la mère par la sage-femme." (1)

Jean sera le seul enfant de Simon et Jeanne. Quand Roland Auger dans La Grande Recrue de 1683 (pp. 82, 83) dit que Simon laisse une descendance par un garçon et une fille, il fait erreur. Il suit sans doute le recensement de 1666 qui donne la paternité de Marie fille de Jeanne à Simon plutôt qu'à son deuxième mari.

Il est difficile de suivre la trace du fils de Simon Le Roy et de Jeanne Godart car souvent on lui donne comme patronyme le nom de Roy. Il y a alors danger de le confondre avec un autre Jean Roy.

*1) Premier registre de N.-Dame, Mtl,
19 mai 1661*

Heureusement qu'à l'occasion on peut lire Jean Roy, fils de Simon Le Roy.

Confirmation de Simon Le Roy.

Entre temps, Simon est confirmé avec 106 autres personnes à Ville-Marie le 24 août 1660 par Monseigneur de Laval de passage à Montréal.

Accrocs aux bonnes moeurs.

Que Montréal à ses débuts ait été un lieu d'édification religieuse, il n'y a pas de doute car les récits de la fondation de Ville-Marie en font foi. Il faut cependant avouer qu'à quelques occasions il y a eu des accrocs aux bonnes moeurs.

"Ainsi le 2 novembre 1658 le militaire René Besnard dit Bourjoly comparait devant la justice seigneuriale de Montréal. La cause passionne l'opinion publique, car les témoins ne manquent pas d'accabler le suspect de sorcellerie et de maléfices de tous genres. Le gouverneur somme l'accusé, âgé de trente-et-un ans, jadis marchand de la paroisse de Villiers-Audoin en Anjou de se présenter devant le tribunal" pour répondre sur les faits et charges contenues aux plaintes faictes allencontre de Luy par Pierre Gadois armurier et Marie Pontonnier sa femme,

Jeanne Godart, femme de Simon Le Roy et Marie (Bédard) femme d'honoré dousny pour les avoir sollicité et attenté à leur honneur..."

"Lorsqu'on lui demande s'il avait semond Jeanne Godard femme de Simon Le Roy d'aller le rencontrer à la Pointe-Saint-Charles. Bien plus, Besnard a-t-il parlé à Jeanne Godard" dedans ou proche la maison du nommé Jean le duc", l'accusé reconnaît avoir eu cette conversation, ne se souvient pas de ce qu'il a dit."(1)

Le départ de Simon ne laisse pas sa femme Jeanne sans le sou. Bien au contraire. Car, comme le dit Marcel Trudel (2), Simon est parmi les cinq bien nantis (avec Lambert Closse, Jacques Testard, Nicolas Godé et Jean Milot) qui laissent une succession de plus de mille livres.

1) Robert-Lionel Séguin, *la sorcellerie au G.F. du XVII au XIX* pp. 12, 15

2) Marcel Trudel, *Montréal La formation d'une Société* p. 171.

La succession
laissée par
Simon Le Roy .

Estimation des biens de la succession.

Bénigne Basset se rend sur la concession de Simon, le 6 mars 1662 avec Pierre Godois et Jacques Archambault pour dresser le procès verbal de l'estimation que font ces deux experts des biens immeubles qu'ils y trouvent. Godois et Archambault déclarent que les 30 arpents de terre valent 1630 livres. On apprendra plus tard que la maison est évaluée à 700 livres. De leur côté, Jean Le Duc et Jean Gasteau à qui on a demandé de faire l'évaluation des biens immeubles de la succession, les present à la somme de 1054 livres, 8 sols, 6 deniers. S'ajoutent à ces biens meubles et immeubles 99 livres que doivent à la succession Honoré Danis, Nicolas Froget, Marin Heurtebise, et Monsieur le gouverneur. Jeanne devra cependant acquitter les dettes qu'a contractées Simon envers différentes personnes de Ville-Marie.

Elle doit, entre autres sommes, 25 livres au chirurgien Gaillard pour un an de service, 7 livres au chirurgien Bouchard, 50 livres à Jacques LeBer et Charles LeMoyné pour des marchandises qu'ils ont livrées avant la mort de Simon.

La charge et garde de tous ces biens sont confiées à Jeanne qui promet "iceux conserver et rendre bon et fidèle compte quand par justice il lui sera ordonné" car, comme elle était mariée selon la coutume de Paris, seule la moitié des biens doit lui revenir à elle personnellement, l'autre moitié revenant à Jean, le fils qu'elle a eu avec Simon.

Valeur de la succession de Simon Le Roy laissée à ses héritiers, Jeanne Godart, sa femme et Jean Le Roy, son fils.

Au chapitre des recettes:

1 maison	700 l
7 arpents (labour charrue)	1050
4 " (" pioche)	400
18 " (bois abattu)	180
Ustensiles et meubles	77 l 16 s
Outils de travail	19 15
Armes	34
Hardes	87
Tissu	21
Animaux	196
Marchandise de traite	354 l 4 s 10 d
Bois	35
Pois et blés	35
Dettes dues à la succ.	99

Au chapitre des dettes :

221 l 16 s

Valeur de la succession :

3480 l 8 s 10 d
- 221 16
<hr/>
3258 l 12 s 10 d

Jeanne nommée tutrice.

Au lendemain des funérailles de Simon, son mari, Jeanne reste seule avec son fils Jean. C'est un bébé qui n'a pas encore 9 mois. Comme elle n'a aucun parent à Montréal, elle demande à Monsieur de Maisonneuve de réunir des amis pour

qu'ils choisissent un tuteur et un curateur tant à la personne qu'aux biens de son fils. Maisonneuve fait donc appel à cinq des plus proches amis de Simon, Jacques Leber, Jean Gervaise, Jean Le Duc, Jean Milot et Jean Gasteau parrain du mineur pour qu'ils élisent deux personnes qui seront chargées de la tutelle et de curatelle.

On assiste alors le 8 mars 1662 au greffe du notaire Basset à une cérémonie presque religieuse. Le gouverneur enjoint les personnes pour ce assemblée et leur ordonne par serment solennel d'élire en leur conscience deux d'entre-elles loyales et solvables pour régir et gouverner la personne et les biens de l'enfant mineur.

Après communications et délibérations ces hommes élisent Jeanne elle-même comme tutrice et Jean Gasteau, le parrain, comme curateur. Monsieur le gouverneur, après les avoir reconnus comme capables et solvables, les crée et les établit tutrice et curateur. Il leur fait prêter serment et leur ordonne de bien et soigneusement régir et gouverner le mineur comme un bon tuteur et curateur.

Jeanne se retrouve donc à la tête d'une concession qu'elle doit elle-même exploiter. Certainement qu'elle doit avoir recours à un engagé pour les gros travaux, mais il est aussi certain qu'elle doit faire sa part

des travaux des champs. Elle fera construire au bout de sa maison une redoute "pour la deffence d'Icelle pendant les Incurtions des Iroquois nos Ennemis". C'est un bâtiment de trente pieds de long sur neuf ou dix de large, de pièces sur pièces avec toit en appentis couvert de planches, joignant la maison et pouvant servir d'étable.

*Pierre Pigeon ,
second mari de
Jeanne Godart.*

La population de Ville-Marie étant à cette époque peu nombreuse, tout le monde se connaît, et chacun peut apprécier l'autre à sa juste valeur.

Pierre Pigeon est accueilli dès son arrivée à Montréal par les compagnons d'arme de Lambert Closse. Il est un soldat de la garnison de Ville-Marie: son fait d'arme raconté plus haut en est témoin. Il possède quatre grands fusils et un pistolet de ceinture. Pierre fait aussi la traite des fourrures avec l'Indien car au moment de l'inventaire de ses biens dressé par Benigne Basset le 6 novembre 1662, il possède une valeur de 290 livres en marchandise de traite (rassade bleue, petites haches, miroirs, petits couteaux). Il a aussi du castor gras ou demi-gras pour 440 livres. Je suis même porté à croire que Pierre est lui-même courrier des bois ce que laisse à penser sa réserve de 18 livres de plomb et de poudre à fusil estimée à 45 livres.

Date de l'arrivée de Pierre au Canada.

Il semble, à voir la petite fortune que Pierre s'est ramassée (1261 livres, 10 sols 6 deniers au 6 novembre 1662) qu'il serait juste de dire qu'il fait la traite depuis deux ou trois ans. Il serait alors au Canada depuis 1659. Si de plus on est d'accord avec Edmond Roy qui dans son Histoire de la Seigneurie de Lauzon (vol. 1 p. 337) dit que "les nouveaux venus dans la colonie devaient faire trois années de probation avant

d'acquérir les droits et privilèges des colons, c'est-à-dire exercer le négoce avec les sauvages, posséder des biens, vendre de l'eau de vie", il faut dire que Pierre est en Canada depuis 1656 ou 1657. Or on ne trouve aucune trace de la présence de Pierre à Ville-Marie dans les archives de Montréal. Peut-être alors que Pierre était bien en Canada, non pas à Montréal, mais à Trois-Rivières ou à Québec. Hypothèse qui resterait à vérifier. La seule indication que je possède est celle que l'on trouve dans cet inventaire et qui permet de dire que Pierre faisait affaire avec des gens de Québec : Le Sieur Charron de Québec lui 22 livres, 19 sols.

Depuis son arrivée Pierre s'est fait des amis au fort de Ville-Marie. Il se fait connaître des épouses de ses compagnons d'arme. On le reçoit sans doute dans les foyers. C'est ainsi que le 27 août 1662. Fiacre Ducharme et son épouse Marie Pacrau lui demandent d'être compère de Charlotte Chauvin au baptême de leurs fils Pierre.

Pierre est libre. Il possède un peu de bien (même que Monsieur le gouverneur, Marguerite Bourgeois, Jean Cicot, Mademoiselle Closse, le menuisier Lafontaine, le sieur Charron de Québec, le nommé Julien, Guillaume Flamon lui doivent une somme totale de 329 livres). Il

décide de s'installer à Ville-Marie en se faisant défricheur (le 5 novembre 1662 il s'engage envers les seigneurs à défricher quatre arpents de leurs terres, dont il profitera jusqu'à ce qu'il lui en soit défriché autant sur une concession que lui accorderont les sulpiciens). (1) De plus, Pierre est encore jeune, il a vingt-cinq ans. En un mot, Pierre est un bon parti.

De son côté, Jeanne est libre, elle a des biens, une terre qu'il faut continuer à défricher. Il lui faut aussi assurer l'avenir de son petit garçon qui a maintenant un an et demi. De plus Jeanne, à environ vingt-cinq ans, est encore jeune. En un mot, Jeanne, elle aussi, est un bon parti.

1) St-Sulpice, Archives.

*Le mariage de
Pierre Pigeon
et de
Jeanne Godard.*

Jeanne connaît le courage de Pierre, Pierre connaît la vaillance de Jeanne. Vite l'amour naît entre eux : il n'y a pas nécessité de longues fréquentations. Déjà le 6 novembre on concrétise un projet de mariage. Benigne Basset dresse l'état des biens qu'apportera Pierre en la communauté des biens à la veuve de Simon Le Roy. La valeur des effets monte à 484 livres, s'ajoutent les 329 livres qu'on lui doit et la valeur de ses peaux de castor, pour un grand total de 1261 livres, 10 sols, 6 deniers.

Le mercredi 8 novembre 1662, Paul de Chomedey, Charles d'Ailleboust, Catherine Legardeur, Charles Le Moyne, Jacques LeBer et Jean Gaillard, pour témoigner de leur estime tant à Jeanne qu'à Pierre se rendent à la maison de Jeanne. Ils assistent avec Fiacre Ducharme, Zacharie Dupuis, Jean Gasteau, Jean Leduc, Jacques Beauvais et Honoré Dany à la passation du contrat de mariage que rédige Basset.

Il est décidé par les parties qu'il y aura entre elles communauté de biens meubles et immeubles suivant la coutume de Paris suivie alors en Canada. L'époux apporte tous les biens et les dettes dont Basset a fait l'inventaire avant-hier. L'épouse, elle, apporte tous ses biens en quelque endroit qu'ils puissent se trouver et tous les droits qu'elle peut avoir à la succession de son premier

mari. La future épouse sera douée du douaire coutumier. De plus Pierre est nommé tuteur de Jean Le Roy en remplacement de Jeanne. Il s'oblige à le nourrir et à l'entretenir jusqu'à ce qu'il aie quinze ans, il l'enverra à l'école pour qu'il apprenne à lire et à écrire sans autre paiement que la jouissance des biens de la succession. Le 20 novembre 1662 en la chapelle de l'Hôtel-Dieu, Messire Gabriel Souart, curé de la paroisse bénit le mariage de Jeanne Godart et de Pierre Pigeon qu'entourent, encore une fois, Monsieur de Maisonneuve, Charles D'Ailleboust, Charles Le Moyne, Jacques LeBer, Jean Gaillard et plusieurs autres amis.

Installation de Pierre.

Au lendemain de son mariage, Pierre s'installe à la maison de sa femme et se met au travail. Il continue à défricher la terre voisine de celle de Jean Le Duc et de celle, alors des religieuses de l'Hôtel-Dieu qui l'on reçue en don de Mathurin Jouanneau. Avec l'aide d'un jeune domestique engagé de 17 ou 20 ans, Jean Groult, cordonnier de son métier, Pierre entreprend de rendre sa terre complètement labourable. Il y travaille de telle sorte que quatre plus tard il y aura 19 arpents de la terre en labours de charrue ou en labours à la pioche, 9 en prairies ou marécages et 2 en bois debout. Ainsi il déclarera à l'officier du recensement de 1667 qu'il possède 30 arpents en valeur.

Dans les années qui vont suivre, Pierre se met en frais de rendre la maison plus habitable et plus commode. Il fait venir le charpentier Pierre de Vanchy et lui demande de faire un plancher de madriers de pin à sa maison. Il ferme un angle de la maison pour qu'il serve de laiterie. Il commande à un menuisier deux cabanes (lits fermés). Il fait creuser une cave irriguée par un canal. Il fait venir un maçon pour lui faire réparer la cheminée.

Pierre construit ensuite une grange car il n'y avait "pas sur la concession d'endroit pour serrer les grains." Il clôture le jardin de pieux. Il jette un pont de huit arpents de long sur dix ou douze pieds de large en couchant seize cents pieux les uns à côté des autres sur une fondrière qui sépare la concession en deux. "Sans ce pont il aurait été impossible d'avoir accès à la plus grande partie de la succession".

Les améliorations que Pierre a apportées tant aux bâtiments qu'à la terre, avec la redoute que Jeanne a fait construire du temps de son administration, font que les Pigeon vivent dans un certain confort et une certaine sécurité.

*Les enfants de
Pierre Pigeon
et de
Jeanne Godart.*

Si la société de Notre-Dame du Montréal avait envoyé le pieux Maisonneuve avec mission de convertir les sauvages, le Roi de France, lui, voulait bien étendre son hégémonie sur le Nouveau Monde par la colonisation et le peuplement de ses territoires. Jeanne Godart et Pierre Pigeon répondent donc à ce dernier voeu du Roi avec leurs six enfants.

Leur première enfant, Marie, est portée aux fonts baptismaux le 23 novembre 1663 par Marie Moyen, fille de Jean-Baptiste Moyen. Son parrain est Jean-Baptiste Migeon, procureur fiscal. Marie épousera Charles Barbier, fils de Gilbert et de Catherine de la Vau le 13 juin 1684. Elle donnera naissance à un enfant qui meurt en naissant le 14 janvier 1687. Elle mourra elle-même en juillet 1888. Charles Barbier se remariera à Marguerite Aubuchon le 15 octobre 1688.

Le 15 septembre 1665, Jeanne et Pierre font baptiser Etienne leur premier garçon. Ils demandent à Etienne Truteau et à Marguerite Gagnier d'en être les parrain et marraine. Etienne ne vivra pas longtemps : le 22 janvier 1669, on le portera en terre.

C'est Charles LeMoine, fils de Charles, et Barbe d'Ailleboust qui, le 18 octobre 1667, sont parrain et marraine de la troisième enfant des Pigeon, Madame d'Ailleboust lui donne son prénom. Barbe Pigeon épousera Louis Gervais, fils de

Jean le 25 novembre 1686. Elle sera mère de onze enfants.

Nait ensuite François-Xavier qui est baptisé par Messire Gilles Perrot le 20 septembre 1669. Il a pour parrain François-Xavier Prud'homme, fils de Louis et pour marraine Marie Le Duc fille de Jean Le Duc. François (seul prénom qu'il portera de façon courante) épousera Madeleine Etienne fille de Philippe et de Marie Gravois. Il s'installera alors à la Pointe-aux-Trembles de Montréal sur la terre de son beau-père. Trois de ses fils continueront la lignée des Pigeon en terre canadienne.

Pierre et Jeanne donnent ensuite naissance à une fille qu'il nomme Anne. C'est le demi-frère de l'enfant Jean Le Roy, qui n'a pas encore 12 ans qui en est le parrain et on demande à la fille de Gilbert Barbier, Marie, d'en être la marraine. Messire Gilles Perrot baptise Anne le 7 février 1672. Anne épousera, le 8 février 1687, Nicolas Gaudry dit la Bourbonnière fils de Nicolas et de Agnès Morin de Québec.

Le sixième et dernier enfant de Jeanne et de Pierre est baptisé le 14 mai 1675. Il portera le prénom de Louis Gervaise, fils de Jean, son parrain. Sa marraine est Gabrielle Migeon de Bransat. Louis épousera à Montréal, le 7 janvier 1702, Agnès Coron, fille de Jean et de Michelle Lauzon. Elle lui donnera quatorze enfants dont cinq garçons seront pères

de lignées de Pigeon. Louis s'installera au Sault-au Récollet de Montréal.

*Pierre Pigeon et
Jeanne Godart,
leur rôle dans la
société de Ville-Marie.*

Pierre, parrain; Jeanne Marraine.

Le service que demandent les Pigeon à leurs amis ou à leurs voisins d'être parrains, ou marraines de leurs enfants au moment de leur naissance leur est demandé à eux aussi par ces mêmes voisins ou amis.

Le 25 décembre 1662 Jeanne accepte d'être marraine d'Etienne Benoist l'enfant de Paul Benoist et d'Elizabeth Gobinet. A cette occasion c'est Etienne Truteau qui est parrain.

Pierre est, le 16 mai 1664, le parrain du deuxième enfant de Pierre Goguet et de Louise Garnier dont le premier enfant a eu Jeanne pour marraine il y a quatre ans. La femme de l'habitant Jean Des Carris, Michelle Arthus, porte le bébé aux fonts baptismaux. Pierre, selon l'habitude du temps donne son prénom à son filleul.

En octobre de la même année Jeanne, accompagnée de Gabriel Celle, sieur du Clos est marraine de Marie-Jeanne la petite fille de Jean Cadieu et de Marie Valade.

Marin Heurtebise et sa femme Etienne Alton demandent, le 9 juin 1665 à Pierre Pigeon et sa voisine Marie Sougnier Le Duc d'être parrain et marraine de leur fils Jean.

Cinq ans plus tard, le 6 février 1670, Pierre sera encore parrain; cette fois-ci de Pierre Deniau, le garçon de Jean Deniau et de Hélène Dodin. Ce sera

alors Elizabeth Haquin, la femme de Antoine Courtemanche qui portera l'enfant.

Le 30 juin 1676, Jeanne est marraine de François, fils de Paul Daveluy et de Elizabeth Haquin; elle a François Fortin comme compère.

L'année suivante, le 7 juin, Jeanne est, cette fois-ci, marraine de Joseph fils de Pierre Lorin et de Françoise Saunier. Gilbert Barbier en est le parrain.

C'est à l'âge de douze ans que Marie, la fille aînée de Pierre et de Jeanne, commence à jouer son rôle d'adulte dans la petite communauté paroissiale de Ville-Marie. Jacques Juillet et sa femme, Jeanne Bernard seront les premiers à lui demander d'être marraine. Le 3 janvier 1676, Marie accompagnée de Nicolas Barbier, le fils de Charles, porte aux fonts baptismaux la petite Jeanne Juillet que baptisera Messire Gilles Perrot.

L'année suivante, en 1677, par deux fois on fait appel à Marie pour être Marraine; le 26 juin, Nicolas Giard lui demande d'être marraine de son fils Jean; Pierre Des Autels et Catherine Lorion font de même pour leur fils Pierre alors que le demi-frère de l'enfant est parrain.

La participation à la vie sociale de Ville-Marie ne se réduit pas pour Pierre à être parrain de l'un ou l'autre des bébés naissants. On lui fait quelques fois l'honneur de le demander comme témoin à des mariages. Dans les registres de la paroisse on mentionne par trois fois

sa présence à des mariages. La première fois le 23 novembre 1666 au mariage de Charles Boyer et de Marguerite Tenard; une autre fois, dix ans plus tard le 23 novembre 1676 au mariage de Pierre Desautels dit Lapointe et de Catherine Lorion, la veuve de Nicolas Milot puis la troisième fois, le lendemain au mariage de Etienne Lalande-Langliche et de Nicole Filastreau.

Pierre, membre de la milice.

A la fin de janvier, ou au début de février 1667, Maisonneuve décide de former une milice dont les escouades seront sur un pied d'alerte pour prévenir les fréquentes apparitions de l'ennemi, et mâter l'assailant. Pierre comme tout homme valide en état de porter les armes répond à l'appel au gouverneur. Il se joint à la treizième escouade de la milice de la Sainte-Famille de Jésus, Marie et Joseph. Il sera sous les ordres de Mathurin Goyer avec comme compagnons d'armes Jean Le Duc, François Roisnay, Pierre Gagnier, Guillaume Estienne et Laurent Bory.

Dîme.

Le 12 août 1668, se tient dans la salle de Messieurs de Saint-Sulpice l'assemblée des habitants de l'Ile de Montréal. Pierre, comme membre de "la plus sienne partye de tous le Corps des habitans de lad Isle", prend part à la consultation pour fixer le taux de la dîme. Après une longue délibération, ces hommes conviennent avec le

curé Perrot de charger quelqu'un de recueillir la vingt-et-unième gerbe de blé froment et la même proportion pour l'avoine. Ils décident que chaque habitant ira lui-même porter le vingt-sixième minot de blé d'Inde et aussi le vingt-sixième minot de pois. "Ce fait convenu et accordé pendant trois années consécutives, à commencer par la présente année." (1)

Pierre, taxé.

Profitant de la présence à Mtl de Frontenac, gouverneur général de la colonie, le syndic Louis Chevalier lui soumet, le 13 décembre 1673, que les habitants de la ville se voient forcés d'héberger à leurs seuls frais la garnison qui protégeait tous les colons de l'île, ce qui leur semble injuste; pour remédier à cela, Chevalier suggère donc qu'un impôt soit prélevé sur tous les habitants de la seigneurie afin que l'on puisse loger la garnison dans un bâtiment ou une maison que l'on construirait ou louerait à cet effet. (2)

On règle donc ce que chacun des 204 contribuables qui demeurent ou exploitent des terres hors de la ville doit payer en proportion de ses moyens financiers. La quotité de Pierre est fixée à 3 livres, alors que seulement 10 autres sont taxés plus lourdement que lui.

1) B.R.H., XXXV, p. 108

2) B.R.H., Vol. XXXII, p. 265 et rég.

Pierre, élu marguillier.

La paroisse de Ville-Marie, à l'époque de Pierre et de Jeanne, est très bien organisée. On y élit régulièrement des responsables qui assistent le curé dans l'administration des biens temporels de la petite communauté. On choisit pour constituer ce qu'on appellerait le conseil de fabrique aujourd'hui des hommes dignes ayant un certain ascendant sur la communauté paroissiale. Ce sont des professionnels, des gens exerçant des rôles clefs dans la société montréalaise ou d'autres ayant des postes de commande dans l'une ou l'autre des administrations de la société en formation. A l'occasion on demande à des habitants qui, bien qu'illettrés, ont su administrer leurs biens de telle sorte qu'ils ont atteint une certaine aisance matérielle et qu'on juge aptes à prendre des décisions et des responsabilités à l'avantage de l'ensemble des paroissiens.

C'est ainsi qu'à la réunion des paroissiens de la fabrique de Ville-Marie du 30 novembre 1674, on procède à l'élection de deux marguilliers: Pierre Pigeon, habitant, et Jean Martinet de Fonblanche, chirurgien sont élus à ce poste.

Construction de Bonsecours.

Le 29 juin 1675, à la réunion des marguilliers (de laquelle Pierre est absent) il est décidé par Messire Gilles Perrot, curé, et les deux marguilliers en charge, Sieur Aubuchon et Jean Martinet, d'accéder à la demande de Soeur Marguerite Bourgeois, supérieure des filles de la congrégation de Notre-Dame de construire une chapelle. Elle s'élèvera sur un ancien fondement qu'a déjà fait commencer soeur Bourgeois il y a dix-huit ans mais qui a du être discontinué. Elle remplacera un apentis de bois fermé. Elle sera vouée à l'honneur de la bienheureuse Vierge Marie sous le titre de Notre-Dame-de-Bon-Secours.

Le soir même on se dirige en procession vers cette chapelle de bois pour y planter une croix et lever la première pelletée de terre. Le lendemain, à pareille heure on se rend encore en procession au même endroit. Messire Gabriel Souart, au nom du Curé Perrot qui est incommodé, en présence d'un concours de peuple pose la première pierre. Sous cette pierre est mise une plaque de plomb qui rappelle cet événement. (1)

Construction de l'église Notre-Dame.

"Après l'arrivée de la grande recrue de 1653(...) la chapelle du fort de Ville-Marie devenait trop petite.

1) Premier registre des délibérations de la fabrique ND de Mtl p. 68

Aussi dès que fut érigée l'église de l'Hôtel-Dieu, les offices du culte eurent lieu là, de 1656 à 1683" (1) Mais, dès janvier 1676, même cette chapelle a de la difficulté à contenir la foule des paroissiens qui se rend aux messes du dimanche. On décide alors de construire une église qui soit digne des paroissiens de Ville-Marie. Une souscription est alors lancée pour aider à la construction de ce temple.

Le 20 janvier 1676, Pierre promet de "donner trois journées de quatre boeufs avec un cheval et deux minots de blés" : ce qui fait une valeur de quarante livres. Valeur que promettent aussi Charles d'Ailleboust et Gilbert Barbier. Seuls Jean Baptiste Migeon, Monsieur Bazire, Monsieur le Curé, Haultmeny, Aubuchon et Mademoiselle Closse s'engagent à donner plus que lui. (2)

1) Claude Perrault, *Bref historique...*, in Bergeron, *Mariage de N.D. de Mtl* V. 1 p. 3

2) L.A. Huguet-Latour, *Annuaire de Ville-Marie Première Partie* p. 388

La deuxième concession
de Pierre Pigeon et
son emplacement de
ville.

Installation à la Côte Saint-Martin.

A venir jusqu'à maintenant Pierre a ou bien travaillé pour d'autres habitants ou bien travaillé sur la terre qui appartient et à sa femme, Jeanne, et à son beau-fils Jean, terre dont il n'a que la jouissance. A quel moment songe-t-il à acquérir une concession en propre ou à s'installer à son compte?

Il semble qu'on pourrait avoir un élément de réponse dans un écrit conservé aux Archives du Séminaire de Saint-Sulpice de Montréal (cote II S 6 t 19 d 635D p.1 et 2) . C'est une copie faite le 4 février 1666 par un commis de l'Intendant Talon de l'acte de concession de la terre de la contrée Saint-Joseph par Maisonneuve à Simon Le Roy le 10 mai 1659. On lit sur la couverture de l'acte que Jean Le Duc, fils, en possède 15 arpents et que A.Paincourt en a 15. Cette Hypothèse est infirmée du fait que la même inscription aussi inscrite en tête de l'acte a été rayée.

Le 24 septembre 1667, cependant Pierre achète d'Urbain Boudreau et de Mathurine Juillet la concession qu'ils ont reçue des Seigneurs il y a deux ans, le 17 novembre 1665. Elle est située à la côte Saint-Martin (i.e. Longue-Pointe, Mtl) sur le bord du fleuve Saint-Laurent

entre la concession d'Elie Beaujean et celle de Jacques Brion. Elle consiste en une terre de trente arpents dont seulement trois sont labourables à la charrue, huit de bois abattu et le reste étant en grand bois et en prairies. (1)

On règle l'affaire pour 470 livres tournois. Pierre donne immédiatement une valeur de 270 livres surtout en peaux de castor, en planches et madriers de sapin, et en pois. Il promet de s'acquitter du reste de la somme en blé froment avant la fête des Rois de l'année prochaine.

Location de la concession du quartier
St-Joseph.

Il est certain qu'à la fin de l'automne 1669, Pierre et sa famille ont déjà transporté leurs pénates à la côte Saint-Martin. Le 1er septembre, en effet, Benigne Basset se rend à la maison de la contrée Saint-Joseph pour rédiger un contrat de location de la terre entre Pierre et Louis Marie dit Sainte-Marie. Pigeon baille à Sainte-Marie la concession des héritiers de LeRoy à titre de ferme et de moisson de grains. Sont compris dans le marché la maison et les bâtiments qui y sont construits, deux boeufs et une vache. Sainte-Marie s'engage à labourer, à ensemer la terre, à recueillir paille, fourrage et fumier, à entretenir les bâtiments de menues réparations. Il devra fournir annuellement à Pigeon

1) voir planche 2

60 minots de blé froment, 25 minots de pois, 10 livres de beurre et la moitié des "accroître" de la vache, sans oublier la moitié des fruits des pruniers du jardin.

Mais dès le 7 mai 1670 Basset se rend encore une fois à la maison de la succession LeRoy avec Louis Prud'homme et Jean Le Duc. Pour une raison qui demeure inconnue, Sainte-Marie et Pigeon brisent le bail passé entre eux.

Pierre rentre alors en possession de tout ce qu'il a baillé. Sainte-Marie devra s'acquitter d'un reliquat de 18 livres; il promet de le faire en journées de travail aux prochaine récoltes, en argent ou encore en blé froment.

Travail sur la concession de St-Martin.

Sur sa concession de la côte Saint-Martin, Pierre se met à défricher une terre qui lui appartient en propre. Abattre des arbres, faire des pieux, des planches ou des madriers, mettre le feu aux abattis, labourer d'abord à la pioche puis à la charrue, ensemer les champs, récolter les grains, est là un travail qui demande des bras vigoureux. Entre temps, au moment des saisons mortes il lui faut construire une deuxième grange, une étable, une porcherie et un poulailler.

Pour l'aider dans ses travaux Pierre doit sans doute engager de nouveaux arrivants comme il l'a fait déjà avec Jean Groulx sur la terre de la contrée Saint-Joseph car il n'a pas d'enfant en âge de lui apporter l'aide nécessaire. A l'occasion, il profite de ceux qui sont en dette avec lui et qui ne peuvent le payer en argent pour leur demander des jours de travail aux temps des semences ou des récoltes. C'est ainsi que Louis Marie dit Sainte-Marie, Michel Simon et Jean Deniaux vont travailler chez lui.

Commerce du blé.

La terre produit plus de blé et de blé d'Inde qu'il n'en faut pour les besoins de la famille, aussi Pierre en vend-il à d'autres habitants de Montréal. Mais faire du négoce amène souvent des malentendus, attire des chicanes qu'il faut aller régler devant le bailli. De 1670 à 1675, Pierre se retrouve donc par cinq fois à la chambre d'audience de Ville-Marie, (soit qu'il traîne un client en justice, soit qu'un de ses clients porte plainte contre lui) et il ne gagne pas toujours son point.

Bail de vache.

En ces temps de nos premiers ancêtres, il semble qu'on ait été très chicaniers: pour un rien on se retrouve entre voisins ou même amis devant la cour. Aussi afin d'éviter toute chicane possible, on se rend chez le notaire pour qu'il rédige avec soin un acte décrivant toutes les conditions sous lesquelles on fait des affaires.

Ainsi le 20 août 1673, Pierre se présente chez le notaire Basset avec Jean Deniaux. Celui-ci atteste que le dit Pigeon lui a loué une vache sous poil rouge âgée de deux ans qu'il s'engage à nourrir et loger pendant trois ans. Si la vache venait à mourir par la faute de Deniaux, celui-ci devra payer la somme de 85 livres, et si elle décédait de mort naturelle, il n'aura qu'à remettre la peau à Pierre avec un certificat attestant cette mort naturelle. Ce bail se "fait à la charge que les accroître dicelle vache seront partagés par moityé d'esgalle portion entre les parties en outre moyennan douze livres de boeur pour et par chacune des trois années qui ne commenceront a courir qu'au premier veau que fera lad vache". Et tout ce contrat est passé en présence de Jean Gervais et de François Bailly.

A cette époque on traitait les affaires sérieusement!

Concession d'un emplacement de ville.

A l'été de 1672, les Messieurs de Saint-Sulpice, seigneurs de l'Ile de Montréal songent à l'organisation et au développement systématique de Ville-Marie. Dollier de Casson, arpenteur-géomètre par talent, se met d'abord à faire arpenter les rues de la ville. On plante en terre des bornes sous lesquelles on prend soin de placer du mâchefer et des "estampes" de plomb. Une borne à chacune des extrémités de chaque rue et quelques autres sur chacun des côtés. On veut qu'elles y demeurent "inviolables" à toujours et à perpétuité à la commodité du public. (1)

Puis Dollier de Casson distribue les emplacements, non encore concédés, à l'un ou l'autre des habitants de la Seigneurie.

Pierre se voit gratifier un emplacement de quarante pieds de large sur la rue Saint-Jacques entre l'emplacement de Jean Morio, tailleur et celui de Jean Coron. Sa profondeur ira de la rue Saint-Jacques jusqu'aux terres de Desroches. Pierre s'engage à y bâtir dans l'année une maison et à payer six deniers tournois de cens par toise carrée et à s'acquitter des autres droits seigneuriaux. Il semble que Pierre ne soit

1) B. Basset, 9 juillet 1672

jamais rentré en possession de cet emplacement car on n'en trouve pas de trace plus tard.

Cependant, le 14 juillet de la même année, aux mêmes conditions, Pierre reçoit un autre emplacement de Dollier de Casson. C'est un terrain de quarante pieds en carré près de l'église sur la rue Saint-Joseph (rue Saint-Sulpice d'aujourd'hui) à l'angle sud-est de la rue Notre-Dame.(1) Pierre aura comme voisin immédiat Jean Roy (son beau-fils) qui reçoit lui aussi le même jour un emplacement de quarante pieds en carré. Et de là jusqu'à la rue Saint-Paul s'étendent les terrains de l'Hôtel-Dieu.(2) "Sur le versant ouest de la rue Notre-Dame, en arrière de l'Eglise en descendant vers le fleuve Jean Gervais était établi depuis 1655, il eut comme voisin en 1655 Pierre Caillé dit La-rochelle. En 1660, Charles d'Ailleboust des Musseaux achetait le terrain adjacent. Charles Lemoyne en 1660 se procurait l'emplacement suivant et depuis 1654 au coin des rues Saint-Joseph et Saint-Paul, Jacques Leber de Senneville possédait une propriété!"(3)

1) Voir carte 3

2) Archives du Séminaire Mtl
II s 6 t 31

3) Radio-Canada, transcription. Du St-Laurent aux sources françaises: Yves Quesnel, Famille Basset, p.2.

Pierre construit sur son terrain une maison de pièces sur pièces contenant une chambre de plain-pied, et deux cabinets fermant à clef, à laquelle il ajoute une grange.

Location de la maison de ville.

"A la même époque Daniel Greysolon, sieur Dulhut vient se fixer au Canada avec son frère Claude Greysolon de la Tourette. Ils explorèrent l'ouest du continent, fortifièrent les endroits stratégiques et firent des traités avec les Indiens!"(1)

Dulhut se cherche donc une maison à Montréal et il s'adresse à Pierre pour lui louer la maison de la rue Saint-Joseph le 13 juin 1675. Pierre cède pour un an à Dulhut sa maison. Il la meuble d'une table, deux bancs, six chaises, un fauteuil, deux armoires et deux lits. Il lui baille aussi les bâtiments qui sont sur le terrain. Pierre se réserve cependant l'usage d'un des deux cabinets pour les fois où il a à venir à Montréal. Le loyer est fixé à "six vingt livres" dont Dulhut s'acquittera en deux versements égaux de 60 livres. Dulhut devra orner la maison de rameaux à la fête du Saint-Sacrement selon les us et coutumes du lieu. (2)

Dans l'année qui suit, Pierre construit une deuxième maison sur ce terrain de la rue Saint-Joseph. Et le 2 février

1) Cahier des dix, 1944 n.9 pp. 38,39

2) Basset, 13 juin 1675

1677, Dulhut redemande à Pierre de lui louer encore pour un an la maison qu'il occupe déjà et de lui laisser en plus aussi et pour le même temps la maison nouvellement construite. Ils s'entendent, cette fois-ci, sur un loyer de 270 livres. (1)

1) Basset, 2 février 1677

*Le partage des biens
de la succession de
Simon Le Roy.*

En mai 1676, Jean, le fils de Jeanne Godart et de Simon Le Roy son premier mari, vient d'avoir quinze ans. Se termine donc l'engagement qu'a pris Pierre Pigeon de gérer les biens de la succession lors de la passation de son contrat de mariage avec la veuve Le Roy. Pierre doit donc rendre compte de son administration d'autant plus qu'on pense alors au partage de la succession.

Evaluation des biens de la succession.

Le 6 décembre 1676, Pierre comme tuteur et Jean Gasteau subrogé tuteur demandent d'abord à François Bailly, maçon et à Jean Le Duc et Jean Desquarris dit Lehoux, laboureurs de se rendre sur la terre de la succession au quartier Saint-Joseph pour y faire une visite de ce qui s'y trouve.

Il y a une maison de trente pieds de long sur dix huit de large menaçant ruine, avec une redoute de la même longueur sur onze pieds de large et une grange de trente pieds sur vingt-quatre.

Des 30 arpents de terre qui constituent la succession, 21 sont labourables à la charrue, 4 arpents de prairies labourables à la pioche, 4 arpents dont la plupart du bois est ôté et qui sont couverts de "fredoches", un demi arpent est labourable à la pioche et un demi arpent est en marais et rivière.

Reddition de compte.

Puis Pierre, avec l'aide de Jacques Le Ber, dresse un bilan détaillé de son administration dans un mémoire de dix pages qu'il fait rédiger par Benigne Basset le 25 janvier 1677. Il porte dans la colonne des recette l'inventaire des biens meubles fait en mars 1662 qui atteignait la somme de 1054 livres, 8 sols, 10 deniers, il ajoute les 99 livres qu'on devait alors à la succession et la valeur des immeubles qui montait à 2330 livres. Le total des recettes se chiffrent à 3453 livres, 8 sols, 10 deniers.

Pierre met dans la colonne des dépenses, d'abord, les 221 livres 16 sols qu'il a dû donner pour acquitter les différentes dettes contractées par Simon avant sa mort. Il y ajoute ensuite une somme de 1572 livres que lui ont coûté les améliorations qu'il a effectuées ou fait effectuer à la maison et les bâtiments qu'il a fait construire ainsi que les arpents qu'il a mis en valeur. Le total des dépenses que prétend avoir faites Pierre pour la conservation et la mise en valeur des biens de la succession se chiffre à 1793 livres 16 sols.

C'est devant Charles d'Ailleboust, bailli, juge civil et criminel que Pierre rend ses comptes à Jean Gasteau. Celui-ci, en bon subrogé tuteur, ne peut s'empêcher de discuter chacun des items porté à l'état de compte, acceptant l'un rejetant l'autre.

Après avoir écouté les deux parties discuter entre elles, le juge d'Ailleboust tranche la question : Au chapitre des biens meubles, "pour en avoir plus reçu que fourni", Pierre Pigeon est redevable à la succession de 470 livres, 1 sol, 4 deniers. Somme qu'il est condamné à payer au jour du partage des biens immeubles qui devra se faire à la fonte des neiges.

Préparation du partage.

Les deux parties se mettent ensuite d'accord pour nommer des experts qui après avoir évalué la terre, la charpente et la maçonnerie des bâtiments prépareront un projet de partage.

Dès la fonte des neiges, le 11 avril 1677, Benigne Basset se rend sur la terre de la succession à la demande de Pierre Pigeon et de Jean Gasteau. Il est accompagné de quatre experts-laboureurs, Jean Descarris dit Le Houx, Jean Le Duc, Robert Cavelier dit des Lauriers et Urbain Tessier dit Lavigne, de deux experts-charpentiers, Gilbert Barbier et Pierre Cuerrier et de deux experts-maçons, François Bailly et Urbain Brosard. Ces huit experts visitent les immeubles pour donner leur avis qui aidera à faire un partage équitable.

Les premiers experts jugent que toute la terre est labourable à la charrue à l'exception des 9 arpents de fondrière dont 4 sont fauchables. Ils déclarent que si la terre est partagée sur

sa longueur en deux parties de un arpent sur quinze il faudra que celui à qui échouera la partie du côté nord-est donne 120 livres à l'autre parce que cette partie est meilleure. Ils ajoutent que le pont jeté sur la fondrière devra appartenir aux deux parties en commun. Les experts-charpentiers évaluent la charpente de la maison à 210 livres alors que les experts-maçon en évaluent la maçonnerie à 300 livres. Ce qui donne une valeur de 510 livres à la maison. La redoute est estimée à 120 livres alors que la grange vaut 135 livres.

Projet de partage.

Le 22 avril 1677, chez Jean-Baptiste Migeon de Bransat on met au point le projet de partage des biens immeubles de la succession de Simon Le Roy entre ses deux héritiers, sa veuve Jeanne, et leur enfant, Jean, qui ont droit chacun à la moitié de la succession.

Pierre fait affaire pour Jeanne tandis que Jean Gasteau, Migeon, et Le Ber représentent les intérêts de Jean. On a demandé à Guillaume D'Aoust et Jacques Le Prince d'agir comme témoins.

Deux lots d'à peu près d'égale valeur sont constitués. Le premier lot comprend la partie nord-est de la terre, celle qui voisine la terre de Jean Le Duc et sur laquelle sont construite la maison et la redoute. La moitié sud-ouest de la concession, celle qui voisine la concession que Mathurin Jouanneau a

donnée aux Hospitalières et que celle-ci ont échangée avec les filles de la congrégation le 5 décembre 1673 et sur laquelle est bâtie la grange constituée le deuxième lot. Le pont jeté sur la fondrière restant propriété commune.

Pierre, au nom de Jeanne laisse aux procureurs de Jean le choix de prendre l'un ou l'autre lot. Suivant le conseil de Jacques LeBer, Jean Gasteau opte pour le deuxième lot.

Comme Monsieur d'Ailleboust a déjà condamné Pierre à verser 470 livres, 1 sol, 5 deniers à Jean lors de la conclusion de sa reddition de compte de l'administration des biens meubles de la succession, comme les experts qui ont évalué la terre ont conclu que celui qui recevra en héritage la partie nord-est devra verser 120 livres à l'autre héritier et comme la maison et la redoute sont de plus grande valeur que la grange, on convient entre les parties que Pierre et Jeanne devront remettre à Jean la somme de 725 livres, 1 sol, 5 deniers pour que le partage soit fait en toute équité.

Plutôt que de verser cette somme d'argent à Jean, Pierre s'engage à lui faire construire à ses frais avant la fête de la Saint-Jean-Baptiste de 1678 une maison de bois de pièces sur pièces de vingt-cinq pieds de long sur vingt de large sur l'emplacement que les Seigneurs ont concédé déjà à Jean en ville

Contre-proposition de partage.

Le lendemain matin, Pierre se rend chez Jean-Baptiste Migeon, avec Jacques Le Ber, pour leur faire une nouvelle proposition de règlement de la succession. Il soutient que ce serait malheureux que la concession soit partagée en deux. Aussi offre-t-il de laisser la propriété entière de la terre et des bâtiments qui s'y trouvent à son beau-fils. Il demande en échange qu'on lui en laisse la jouissance pour les huit prochaines années. Il est prêt à effacer la dette de 430 livres que doit encore la succession à sa femme.

Pierre réussit à convaincre Migeon et Le Ber que Jean Le Roy y trouverait son profit. Mais Jean Gasteau, après avoir consulté Jean Gervais refuse la proposition quelle que soit la force des arguments qu'on puisse lui apporter. On se conformera donc au partage décidé le 22 avril 1677.

Pierre Pigeon,
ses derniers moments.



Tout porte à croire qu'au cours de 1677, Pierre commence à être malade, car on voit par trois fois Jeanne Godart sa femme conclure des affaires. En janvier Guillaume Chartier et Jean Milot lui donnent quittance; en novembre c'est Jacques Gouin qui le fait.

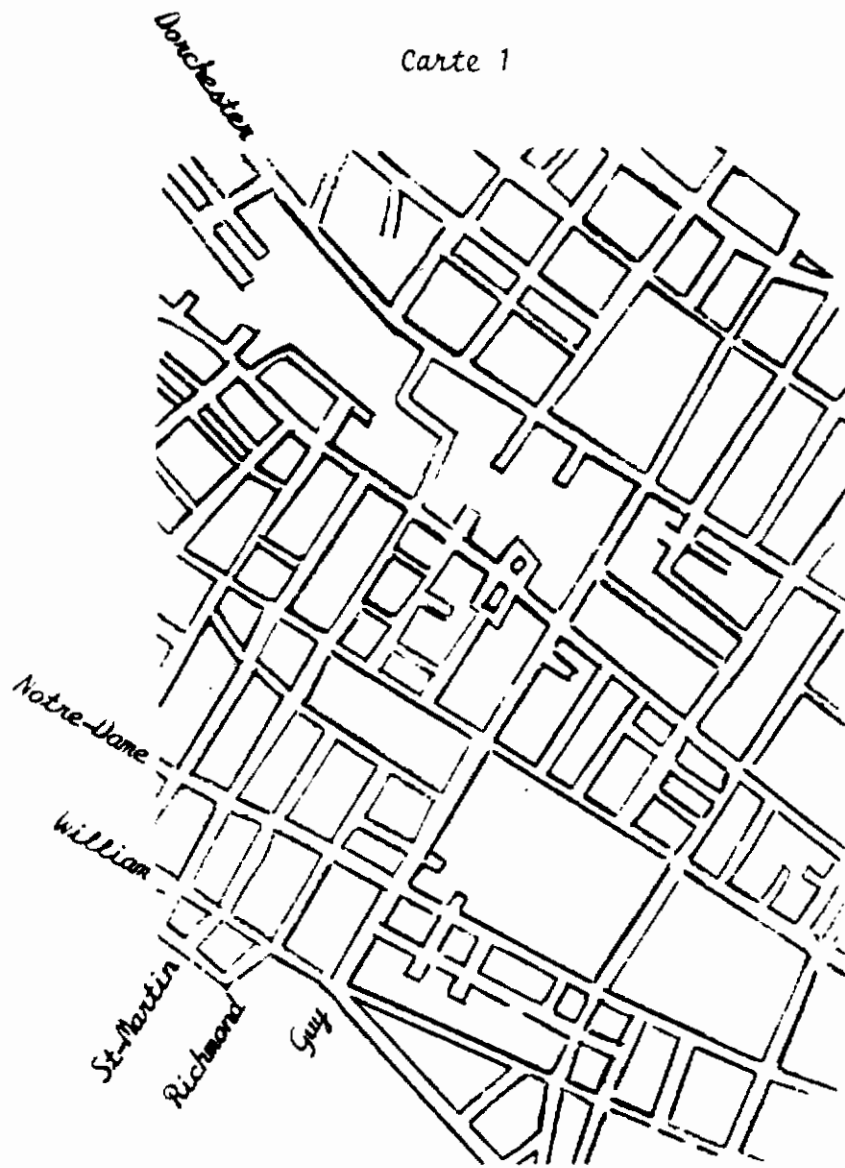
Puis en juin 78, Pierre semble vouloir mettre de l'ordre dans ses affaires. Le 19 juin 1678, on recommence à voir arriver à la maison des créanciers pour lui donner quittance, le premier à le faire est Desautels; Bailly et Brossard font de même le 5 juillet. Le 8, Fonblanche lui remet un transport de billet; le 12, Chevalier et Valliquet lui remettent chacun quittance' et le 14, Jean et Jacques Beauchamps et Nicolas Giard font de même.

Pierre décède chez lui en juillet 1678. A-t-il été blessé gravement? Souffrait-il d'une maladie que la médecine d'alors ne peut guérir? On ne le sait pas.

Il est enterré à Montréal le 25 juillet à l'âge de quarante ans environ.

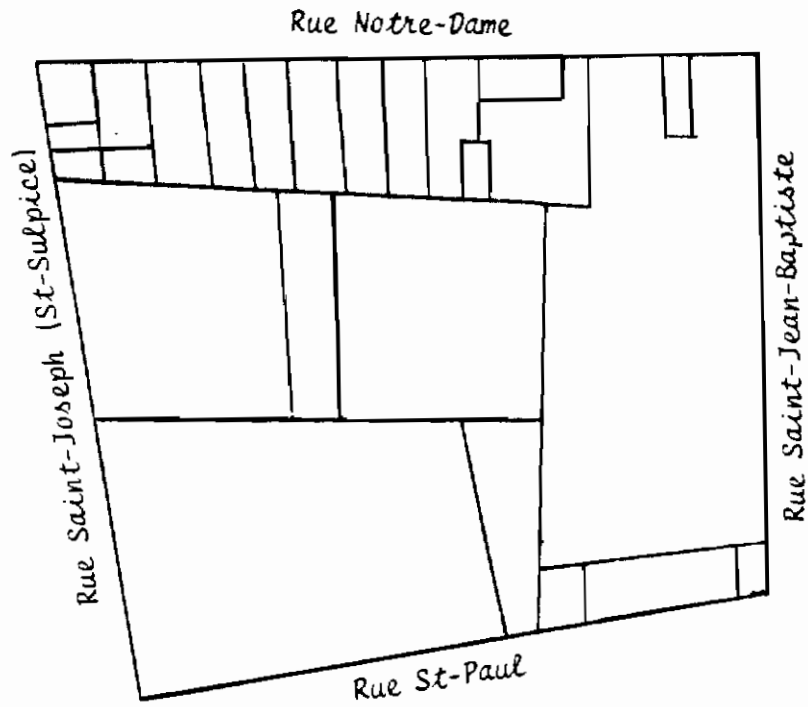
Il laisse sa femme qui mourra en 1686, son beau-fils Jean Le Roy âgé de 17 ans, ses cinq enfants, Marie qui n'a pas encore 15 ans, Barbe qui aura 11 ans en octobre, François âgé de 8 ans, Anne, 5 ans et Louis notre ancêtre qui est âgé de 3 ans et 2 mois.

Carte 1



Quartier Saint-Joseph
(selon Trudel)

Carte 3



Livre terrier de la Seigneurie
de Montréal :

Entrée No 169 : Pierre Pigeon
concessionnaire de 40 pieds en carré
le 14 juillet 1673 doit par an 6 deniers
tournois par toise carrée fait pour le
tout 1 livre 3 sols 2 deniers .

Cf. Mémoire S.Historique de Mtl
Onzième livraison, Mtl 1917